Département des ALPES MARITIMES
COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu
06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

AR Prefecture
006-210600979-20240406-DELIB2024007BIS-DE
Reçu le 09/04/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal N° 2024007
TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 6 avril à 9 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Pierre NUNEZ, Christine FONTAINE, Danièle MATILLO, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON, Mélissa MARGALHAN-FERRAT

Absents : Jacky PONSOT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

:- :-

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes d'imposition à appliquer pour l'année 2024 aux bases d'impositions directes locales qui nous ont été communiquées par l'administration.

Considérant les besoins actuels de la Commune, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'établir le taux des taxes locales pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : **18,57 %**
- Taxe Foncier Non Bâti : **53,48 %**
- Taxe d'habitation : **15,48 %**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture

Le Maire

Marc BELVISI

MAIRIE DE PIERREFEU 06910

Le Secrétaire de Séance

Christian ZAETTA